

## **A cause du renforcement des mesures anti-Covid-19 mises en place par le gouvernement, les opérateurs routiers instruisent une grève illimitée.**

« Face à la rupture du dialogue ainsi constatée, nous les présidents nationaux des syndicats (...) avons à l'unanimité décidé de vous adresser un préavis de grève générale illimitée qui prendra effet à partir du lundi 6 avril 2020, au cas où nos doléances ne seraient pas prises en compte », écrivent ce 30 mars les présidents des syndicats nationaux des transports routiers du Cameroun dans une correspondance officielle adressée au Premier ministre, Josep Dion Ngute.

« Nous vous avons saisi en date du 23 mars pour vous affirmer l'adhésion du secteur des transports routiers (tous segments confondus) aux mesures édictées par le gouvernement pour contenir la propagation du Covid-19 au Cameroun. Bien plus, nous vous suggérons dans la perspective du dialogue social (...) la nécessité d'une rencontre pour qu'ensemble nous explorions les voies et moyens aux fins de supporter le choc économique que vivent nos camarades sur le terrain. En réponse, et au mépris de notre correspondance, le gouvernement a davantage durci les mesures préalablement édictées, suscitant un grand désarroi au sein de la corporation », étaye les syndicalistes.

Ce préavis de grève des transports intervient à la suite du récent durcissement des mesures gouvernementales anti-coronavirus dans le secteur des transports : exigence de la désinfection des véhicules de transport, exigence des produits hydro-alcooliques à bord ; interdiction des surcharges ; réduction de 4 à passagers à bord dans les taxis ; réduction de 70 à 50 passagers dans les bus de transport interurbain... sous peine de sanctions pécuniaires et judiciaires.

Pour l'heure, le gouvernement camerounais n'a pas encore réagi à ce préavis de grève qui pourrait gravement affecter la mobilité des usagers. Ces derniers se plaignent déjà d'une inflation en catimini depuis la décision gouvernementale de réduire le nombre des passagers dans les transports en commun, y compris dans les véhicules des particuliers.